



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 22 novembre 2018

Hausse de 7% des valeurs fiscales des appartements et des villas pour 10 ans

La CGI regrette cette hausse mais remercie la majorité du Grand Conseil de l'avoir circonscrite et fixée pour une période de 10 ans. Il a ainsi tranché en préconisant une hausse de 7% pour ces dix prochaines années en lieu et place des 20% pour les 4 ans à venir souhaités par le Conseil d'Etat.

La valeur fiscale des appartements et des villas sert de base à l'imposition de la fortune qui est taxée à Genève, au taux le plus élevé de Suisse soit 1%. A cela s'y ajoute, un impôt spécial, payé par les seuls propriétaires – au contraire de tout autre élément de fortune -, il s'agit de l'impôt immobilier complémentaire de 0,1‰ pour les personnes physiques.

Pour rappel, Genève est le canton dans lequel le montant d'argent restant aux ménages après le paiement de leurs charges et notamment de leurs acomptes provisionnels, est le plus faible de romandie. L'exploitation de la ressource fiscale est la plus forte de Suisse. A notre avis, il n'y a plus de place pour des hausses d'impôts, car celles-ci sont insupportables.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à la hausse de 20% proposée par le Conseil d'Etat. Toute contestation de cette valeur à la charge du contribuable est un combat inégal, c'est celui du pot de terre contre le pot de fer.

Nous rappelons, à cet égard, qu'il est erroné de comparer une variation de prix sur un marché de biens à vendre avec la valeur d'un logement qui n'est pas à vendre et qui est occupé par une famille de propriétaires. Ainsi un estimateur professionnel serait, lui, obligé de prendre en compte une décote importante de la valeur de l'objet non libre pour une transaction. La hausse linéaire de l'ensemble des biens concernés est donc particulièrement contestable

Si nous regrettons cette hausse, nous remercions tout de même la majorité formée du PLR, du PDC, de l'UDC et du MCG qui l'a opportunément limitée et fixée pour les 10 ans à venir.

Pascal Pétroz, Président : tél. 076 341 82 70

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

